

# echos des cours

SNUipp-FSU 38, Bourse du travail  
32, av. de l'Europe  
38030 Grenoble cedex 2  
tél : 04 76 40 14 07  
fax : 04 76 40 36 42  
email : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)  
site : <http://38.snuipp.fr>



**PRESSE**  
**URGENTE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE  
DÉPOSÉ LE 19/03/2012

## EN MARS, C'EST LA SOUPE À LA GRIMACE !

**Sans surprise la carte scolaire pour la rentrée prochaine !** Il fallait trouver 57 postes à rendre et garder le même nombre de classes. L'IA l'a fait, en déshabillant les réseaux d'aide et les co-enseignants, tout en laissant bon nombre d'écoles en fermetures ou ouvertures éventuelles. Toutes ces situations à suivre lui permettront d'appréhender les ajustements de carte scolaire en juin et septembre prochain avec une réserve confortable de postes. En votant par deux fois contre ce projet, les délégués des personnels ont réaffirmé leur rejet d'une politique qui va à l'encontre de ce que nous sommes en droit d'attendre pour l'École Publique.

### Il est temps de tourner la page !

**Sans surprise le mouvement :** aucun bilan sur les conséquences humaines des trois ans de nouvelles règles, aucun rééquilibrage pour ramener les bonifications diverses à des proportions raisonnables par rapport à l'ancienneté des services, aucune proposition montrant une réelle écoute et compréhension de ce que nous dénonçons collectivement depuis 2008. Explication de l'Administration à ce statu quo : il est impossible de faire de grands changements ou de revenir en arrière, en vue d'une « harmonisation



académique ». L'IA est d'ailleurs devenue depuis le 1<sup>er</sup> février la DASEN (directrice académique des services de l'Éducation Nationale), ce qui augure des gestions départementales encore plus éloignées du terrain et des besoins réels des personnels et des élèves. **Il est grand temps de tourner la page !**

Le vent tourne... Agissons tous ensemble pour reconquérir ce que nous avons perdu au fil des années : la considération pour un métier que nous aimons, la volonté de mener tous nos élèves à la réussite, en donnant réellement plus à ceux qui ont le moins, et l'appétit d'enseigner sans contrainte de temps et de résultats. Nous voulons

que l'école redevienne un tremplin vers l'avenir, non le simple miroir d'une société inégalitaire et dévalorisante.

**En mai, arrêtons les frais d'une politique dévoyée !**

Catherine BLANC-LANAUTE

## Sommaire

CAPD du 7 février 2012 : compte-rendu et déclaration liminaire .....	2/3
CTSD du 6 février 2012 : compte-rendu et déclarations liminaires .....	3/6
Stage de formation syndicale .....	7
Se syndiquer .....	8

# COMPTE-RENDU DE LA CAPD du 7 février 2012

Cette CAPD avait pour ordre du jour l'examen de la liste d'aptitude aux fonctions de directeur, la validation des barèmes et des bonifications pour le mouvement interdépartemental et le bilan du pacte de carrière.

## Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école

Cette année, 120 candidats ont postulé. Ils étaient 174 en 2011 et 127 en 2010.

101 collègues sont passés devant la commission et 24 étaient dispensés (faisant fonction cette année). Sur ces 101 collègues, le nombre de dossiers litigieux à examiner durant cette CAPD était de 24. Deux critères étaient retenus : l'avis de l'EN et celui de la commission.

L'avis de la commission se décompose en 4 critères :

- la connaissance du système éducatif,
- la connaissance du fonctionnement administratif de l'école,
- la capacité à assumer le rôle de directeur,
- la capacité de communication avec les différents partenaires.

Sur ces 24 dossiers défavorables, seul un collègue de plus a été inscrit sur la liste d'aptitude.

Soit au final, 97 collègues inscrits cette année sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école.

## Mouvement interdépartemental

205 candidatures ont été déposées pour le mouvement interdépartemental. Les barèmes ont été validés.

Le nombre de demandes de bonification exceptionnelle de barème de 500 points au titre du handicap était de 8. Sur ces 8 demandes, 5 ont obtenu satisfaction. Cette

majoration accordée pour des raisons médicales importantes permet d'augmenter les chances de permuter, afin d'apporter une amélioration des conditions de vie aux collègues concernés.

## Bilan du pacte de carrière

Le pacte de carrière a été mis en place, au départ, dans 4 circonscriptions, puis a été généralisé sur l'ensemble du département. Il concernait les collègues avec une ancienneté de 2 ans et 20 ans. Ce bilan, sur la base du volontariat, se fait avec l'inspecteur de circonscription. Le compte-rendu n'est pas intégré au dossier professionnel. 145 collègues « T2 » et 74 collègues « T20 » ont été reçus. Une synthèse des éléments abordés lors de ces entretiens a été réalisée au niveau départemental par l'Inspection académique.

# DÉCLARATION SNUIPP-FSU 38 Commission administrative paritaire départementale Mardi 7 février 2012

Madame l'Inspectrice d'Académie, mesdames et messieurs les commissaires paritaires,

Cette CAPD se déroule au lendemain de la réunion d'un CTSD qui aura clôturé 5 années de gestion à la hache du service public de l'Éducation nationale.

Détricoté les acquis du Conseil national de la Résistance, le Président de la République en avait fait la promesse, il l'a tenue. Au cœur de ce détricotage, les services publics et leur mission de solidarité et de redistribution. Le service public d'éducation s'est taillé la part du lion dans cette entreprise : 80 000 postes supprimés en 5 ans. Un plan social sans commune mesure avec tout ce que le privé a pu connaître. Si on y ajoute la suppression de la formation des enseignants, les nouveaux programmes, la décision autoritaire et unilatérale de réduire la semaine de classe à 4 journées, une culture du résultat totalement inadaptée à notre mission, l'abandon de l'aide aux élèves en difficulté, le fichage de nos élèves, la répression syndicale, c'est au

cœur d'une école de la République complètement sinistrée que nous travaillons désormais.

Au cœur de cette école sinistrée, les enseignants ont vu leurs conditions de travail tellement dégradées, leur missions tellement modifiées que certains se demandent ce qu'ils font là au point de quitter ce métier, qu'ils avaient pourtant choisi par conviction. Ces enseignants ne comprennent plus comment ils sont gérés et considérés. Emblématiques de ces interrogations, les évolutions des règles du mouvement qui, cette année encore, vont générer colère et sentiment d'injustice et d'arbitraire. Un exemple tout chaud de ce sentiment : la suppression de postes de RASED. Nous avons compris que libre choix avait été laissé aux IEN pour déterminer les critères qui les amenaient à fermer le nombre de postes demandés. Ainsi, selon la circonscription, c'est une analyse des besoins qui aura guidé le choix, dans d'autres le sort tomba sur le dernier arrivé, comment voulez-vous qu'ils n'aient pas l'impression d'avoir été

tirés à la courte paille ? Comment voulez-vous que ces collègues ne soient pas révoltés ? C'est souvent un investissement personnel en temps et en formation qui part en fumée ! Comment voulez-vous qu'ils ne soient pas en colère ? Alors que de si nombreux élèves sont en difficulté, le gouvernement se paie le luxe de dilapider une des richesses de notre service public d'éducation nationale : les réseaux d'aide aux élèves en difficulté ! Et nous devrions rester calmes et sereins ? Non véritablement, ça n'est pas possible. Colère et révolte aussi chez ces collègues qui, suite à la fermeture de leur poste de RASED, avaient intégré un poste de co-enseignant : circulez, il n'y a plus rien à voir. La redistribution a pris un autre tour : il faut rendre de l'argent à ceux qui ont le plus et tant pis pour ceux qui ont moins.

Colère et révolte également chez nos collègues directeurs qui, pour certains, ont appris par hasard qu'ils allaient devoir tout laisser en plan suite à une fusion d'école !

En ce qui concerne les majorations de barème, il y a fort à parier que nous allons cette année battre tous les records : refus de temps partiel pour les directeurs d'écoles, mesures de carte actées ou à venir, suppressions des postes de RASED et de co-enseignants, inflation de demandes de majoration pour raisons médicales ou sociales... Et comme vous avez refusé d'entendre les revendications des personnels qui vous demandaient de revoir à la baisse les points que vous avez choisis de donner pour rapprochement de conjoints, ces majorations vont, une fois de plus, complètement entraver le mouvement et entretenir colère et sentiment d'injustice quand les collègues,

toujours plus nombreux, constateront qu'ils ne peuvent plus changer de poste ou en obtenir un. Alors, oui, comme nos collègues, nous sommes révoltés et en colère. Nous, délégués du personnel, avons l'impression que quoi que nous puissions vous dire ou faire, la machine à broyer le service public d'Éducation nationale avance inexorablement. Nous ne supportons plus de recevoir les témoignages et les courriers de certains de nos collègues au bord de la rupture et qui laissent entendre qu'ils pourraient attenter à leur intégrité physique. Comme nos collègues, nous n'attendons qu'une chose : que tout cela change et que l'école de la République retrouve une place centrale dans les

préoccupations de nos dirigeants ! Nous espérons que la carte scolaire de l'année prochaine n'inscrira pas, avec cynisme, dans la catégorie « réponse à la difficulté scolaire » : suppression de 21 postes de maîtres spécialisés E et G et de 25 co-enseignants.



## **CARTE SCOLAIRE : Suppression de 57 postes à la rentrée 2012**

**Le Comité Technique Spécial Départemental, consulté sur les mesures de carte scolaire prévues à la rentrée prochaine, s'est tenu une première fois le 6 février 2012, puis le 15 février...**

Comme l'an dernier, de nombreux collègues, parents, élus... se sont rassemblés devant l'IA, à l'appel du SNUipp-FSU 38 et du SE UNSA (appel soutenu par le SGEN-CFDT).

Banderoles, slogans, drapeaux ont coloré ce rassemblement dénonçant les suppressions de postes (notamment dans les RASED et chez les co-enseignants), ainsi que les fermetures de classes.

Lors de ce CTSD, l'IA a présenté ses propositions guidées par un impératif : rendre les 57 postes que le Ministère lui demande, alors que le nombre d'élèves attendus à la rentrée 2012 est en légère augmentation dans notre département.

**En fermant 21 postes RASED, 25 postes de co-enseignants, 3 postes de TR, 2 postes d'intervenants langue, un poste d'animateur sciences, un poste de conseiller pédagogique EPS, 2 classes passerelles et 2 équivalents temps plein de décharge de direction : le compte est bon !**

Dès l'annonce de ces mesures, nous avons contacté des dizaines d'écoles qui

se retrouvaient en situation difficile. Malheureusement, les arguments du terrain n'ont guère pesé lourd face aux moyennes derrière lesquelles l'administration se retranche. Les seuils d'ouverture et de fermeture n'ont peut-être pas évolué par rapport à l'an dernier, mais on trouve un grand nombre d'écoles en mesures de carte qui flirtent avec ces seuils (voire les dépassent) ! L'explication est bien connue maintenant : c'est qu'il y a de la place ailleurs dans la commune ! Pour les écoles sorties de l'éducation prioritaire en 2011, les seuils sont déjà en hausse cette année et seront vraisemblablement identiques aux autres écoles dès l'an prochain...

Concernant les RASED (voir la déclaration spécifique RASED), si l'essentiel des postes fermés touche des départs en retraite ou des postes vacants, pour respecter un « maillage départemental », des collègues titulaires voient aussi leur poste fermer. Quelques chiffres pour prendre conscience de l'ampleur du saccage :

- Il y avait 117 postes de maîtres G en 1997 ; ils ne seront plus que 28 à la rentrée prochaine.

- Il y avait 37 postes de co-enseignants à la rentrée 2011 ; il n'en restera que 12 en septembre 2012.

**Encore une fois, ce sont nos élèves**

**les plus en difficulté qui sont les premières victimes de cette politique implacable du chiffre.**

L'IA continue également les fusions d'écoles à marche forcée, opérations rentables à court terme pour récupérer des postes et augmenter les moyennes par classe. Le P/E (rapport entre le nombre d'enseignants et le nombre d'élèves) est un des plus faibles de France, le taux de scolarisation des tout petits ne dépasse pas les 3 % (et pourtant l'efficacité d'un accueil précoce est reconnue, en particulier dans les milieux défavorisés).

**Triste bilan !**

**Nous avons également pointé l'incohérence de supprimer 3 postes de TR face à la situation catastrophique du remplacement dans notre département.** Réponse de l'IA :

« Il n'y a pas plus d'absences, mais beaucoup de TR sont affectés sur des postes vacants, donc plus disponibles pour les remplacements ». En ligne de mire : les enseignants à temps partiels, trop nombreux ! « Nous espérons que les explications données aux collègues à temps partiels auront des effets. » À votre bon cœur Messieurs, et surtout Mesdames !

Dans la rubrique sémantique et enfumage, chaque CTSD nous réserve son lot de nouvelles formulations.

Lorsque les chiffres ne vont pas dans le sens de l'administration, nous avons droit à des réponses « circonstanciées » : « Nous opérons une clé de répartition... » ou bien « Nous n'avons pas encore une bonne lisibilité des effectifs, on ne peut pas ouvrir ».

Traduction : les prévisions sont utilisées dans un sens ou dans un autre, en fonction des besoins...

Lorsque l'on glisse les GS avec les CP pour ne pas ouvrir, « c'est une optimisation des moyens d'apprentissage ». Et puis le classique « Soyez certains que nous suivrons ce dossier avec attention ... » ! Le projet de l'IA a été rejeté à l'unanimité par les délégués des personnels au CTSD.

Un second CTSD devait donc se tenir entre 8 et 30 jours après le premier, d'après les nouvelles règles en vigueur. Il a été convoqué le mercredi 15 février, l'IA ayant pris la peine de préciser « qu'il n'y avait pas besoin de quorum cette fois-ci et que le projet qui y serait présenté serait le même que lors du premier CTSD... ». Cela avait le mérite d'être clair...

Rebelote donc à ce deuxième comité : même projet, même vote unanime contre. Quelques heures plus tard, l'IA officialisait ses décisions. Une poignée d'écoles seulement voit un changement dans les mesures précédemment annoncées.

Un constat peu encourageant s'impose :

malgré tout notre engagement, nos convictions, notre connaissance du terrain, notre hiérarchie n'écoute absolument pas nos arguments.

Elle agit dans un « budget contraint » (litote utilisée pour camoufler le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite, d'où la suppression de 80 000 postes depuis 2007 !!!).

Négociations, dialogue social, référendum... belles formules de style, de plus en plus vides de sens !

**Pascal ANDRE**  
Délégué au CTSD  
pour la FSU 38

## Seuils d'ouverture et de fermeture CTSD du 6 février 2012

	Maternelle		Elémentaire		Primaire	
	Retrait	Attribution	Retrait	Attribution	Retrait	Attribution
Hors RRS	≤ 31,5	≥ 32	≤ 27	≥ 27,5	≤ 27	≥ 27,5
En RRS	≤ 26,5	≥ 27	≤ 24,5	≥ 25	≤ 24,5	≥ 25
Sortant de l'éducation prioritaire	≤ 29,5	≥ 30	≤ 26	≥ 26,5	≤ 26	≥ 26,5
	(≤ 27,5 en 2011)	(≥ 28 en 2011)	(≤ 25,5 en 2011)	(≥ 26 en 2011)	(≤ 25,5 en 2011)	(≥ 26 en 2011)

## DÉCLARATION LIMINAIRE AU CTSD du lundi 6 février 2012

Madame l'Inspectrice d'académie,

Au cours de ces cinq dernières années, le gouvernement a appliqué à la lettre le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Les conséquences sont désastreuses pour les élèves, les personnels, pour l'École publique !

**5 700 nouveaux postes en moins** dans le premier degré à la rentrée 2012, **soit un total de 80 000 postes supprimés depuis 2007** dans l'Éducation Nationale : **ces chiffres terribles se passent de tout commentaire !**

Dans notre département, pour le premier degré, 57 postes sont supprimés, pour 64 élèves de plus attendus à la rentrée prochaine. Pour accomplir cet exercice de démolition, vous suivez à la lettre les directives ministérielles, préconisant de prendre les emplois là où cela « se verrait le moins », afin de maintenir le nombre de classes.

**Les personnels des RASED et les co-enseignants payent donc un très lourd tribut** dans ce torpillage de l'École Publique. **21 postes de maîtres E et G en moins, 25 postes de co-enseignants supprimés.** Dans le document préparatoire à ce CTSD, vous avez l'ironie de placer ces suppressions dans la rubrique : réponse à la difficulté scolaire !

**Donner bien moins à ceux qui ont déjà moins, voilà où vous mène l'application d'une politique nationale d'économie budgétaire drastique.**

C'est insupportable pour l'École Publique, pour notre profession qui ne peut plus assumer correctement ses missions d'enseignement, d'éducation et d'émancipation. Cela va à l'encontre d'un projet de transformation de l'école ayant pour ambition la réussite de tous les élèves, sans exception, projet dont nous sommes porteurs.

**Autres « victimes » de cette gestion de**

**la pénurie : les remplaçants.** Trois nouveaux postes sont supprimés, alors que l'état du remplacement est critique depuis le début de l'année, plaçant les écoles, les enseignants et les élèves dans des situations extrêmement difficiles.

**Nous sommes désormais plus proche d'un service minimum continu que d'un Service Public d'Éducation de qualité.**

Pour ce qui est des postes « classes », vous procédez comme l'an dernier : avec **une soixantaine de fermetures sèches contre une quarantaine d'ouvertures**, vous vous constituez une « réserve » où piocher en juin ou à la rentrée pour débloquer les situations les plus criantes.

Nous, représentants des personnels, avec les enseignants, parents, élus rassemblés en ce moment même devant l'Inspection, ne partageons évidemment pas vos choix.

**Vous finirez bien par nous entendre !**

A cette rentrée scolaire, ce sont 2500 nouvelles fermetures qui vont toucher les postes d'enseignants spécialisés des RASED.

Depuis 4 ans, ce seront au total 250 000 enfants qui ne sont plus aidés du fait des suppressions qui se sont succédées.

Dans certains départements, ce sera la fin du dispositif RASED. C'est toute une catégorie d'enfants que l'École Publique laisse tomber.

Sur l'Isère à cette rentrée, il y aura encore 21 suppressions de postes RASED.

Pour donner d'autres chiffres qui compléteront celui-ci, concernant les postes de maîtres G du département :

Nous étions 47 en 2008, nous serons 28 à cette rentrée 2012/13 si les collègues qui ont demandé leur changement ne retrouvent plus de postes G du fait de la suppression totale de tous les postes vacants. (Il y a au moins 3 collègues dans ce cas là)

Pour rappel, il y avait 117 rééducateurs en 1996/97. L'absence de départs en formation spécialisée puis les mesures successives qui ont attaqué ces postes depuis ces 4 dernières années expliquent ces chiffres.

Pourtant,

- depuis des mois les différents rapports se succèdent épinglant notre système éducatif sur l'accroissement des inégalités et la proportion d'élèves en difficulté,
- le HCE (Haut Conseil de l'Éducation) a remis en décembre un bilan alarmant insistant sur le fait qu'il est capital que « la nation » prête une attention particulière à son école primaire »,
- le rapport parlementaire sur l'Avenir des RASED a reconnu la spécificité et les compétences des enseignants spécialisés dans le traitement de la difficulté scolaire.

Nous assistons là à un véritable acharnement contre l'école et les élèves les plus fragiles

Ainsi, en Isère, à cette rentrée, des enfants, des familles, des enseignants ne vont plus trouver l'aide dont ils bénéficiaient jusqu'à présent.

Je vous livre ici en partie un témoignage d'une enseignante E sur un secteur très étendu où son poste fonctionne depuis très longtemps, sans baisse dans les demandes d'aide ni dans les prises en charge : « Que faire d'ici à la fin de l'année ? Dois-je renoncer à de nouvelles prises en charge après les vacances de février ? Que proposer pour les élèves de CP que je suis actuellement et qui seront un peu justes pour passer au CE1 en fin d'année. Jusqu'à présent, ils pouvaient passer en CE1 avec une aide spécialisée E, mise en place dès la rentrée de septembre. Est-il désormais préférable de les faire redoubler ou de les laisser sans aide au risque de les mettre rapidement en difficulté ?

*Je pense aussi à cet enfant handicapé de 6 ans et demi qui suit actuellement une passerelle GS/CP et dont les parents viennent juste d'accepter l'idée d'une orientation en CLIS mais qui a de fortes chances de ne pouvoir l'intégrer l'an prochain par manque de place. Que proposer ? une nouvelle GS/CP ? un passage au CP à temps plein sans aide spécialisée possible (sachant que cet enfant dort actuellement l'après-midi) ? un retour en GS (sachant que ses sœurs vont rentrer en maternelle).. »*

Ces élèves dont il est question dans ce témoignage feront-ils partie des 250 000 laissés pour compte, sans aide spécialisée à la rentrée ?

Ce n'est là qu'un témoignage parmi d'autres qui rappelle que, sur le terrain, ces fermetures engendrent souffrance et nouvelles difficultés.

Ainsi, encore, en Isère, à cette rentrée, des enseignants spécialisés formés, dont les compétences ont été reconnues (cf. rapport parlementaire cité), ne retrouveront plus de postes pour continuer à exercer leur métier.

Alors que vont faire les familles, les enfants, les enseignants ? Vers qui vont-ils se tourner quand l'école ne pourra plus leur proposer cette aide ?

Les CMP ? Ils ne sont déjà pas assez nombreux pour répondre aux demandes. Les listes d'attente s'allongent.

Le secteur privé ? (orthophoniste ; psychomotricien...) : Ils ne sont pas dans l'école et sont réservés aux familles ayant les moyens de les payer pour leurs enfants :

Aujourd'hui, on assiste déjà à un accroissement du désarroi chez les enseignants, à des plaintes de plus en plus nombreuses face à des situations difficiles.

Ne vont-ils pas se retourner finalement vers ce qui leur reste même si ces solutions sont inadaptées ? On assiste de plus en plus souvent, par exemple, à des demandes de recours à une AVS pour des élèves qui relèvent de difficultés d'adaptation à l'école.

Ces « difficultés » ne vont-elles pas se muter systématiquement en « troubles », comme on l'entend déjà à l'heure actuelle, du fait du manque de réponses à l'école ?

La déscolarisation ou exclusion partielle ou totale, comme on les voit mises en place dans certaines écoles, vont-elles devenir la réponse unique à apporter ?

Ce qui se met en place est dramatique à l'heure où la réussite de tous les élèves, inscrite dans la loi d'Orientation de 2005 doit être une priorité majeure.

D'ailleurs, les parents, les élus ne comprennent pas ces fermetures de postes.

Ils l'expriment au travers des pétitions qu'ils ont fait circuler, des motions qu'ils font voter. Ils le disent fortement aussi au cours des débats qui suivent les projections du film « Un parmi les autres » que la FNAREN a produit cette année.

Nous ajoutons donc notre voix à la leur pour vous demander de préserver les postes d'enseignants spécialisés des RASED dans le département de l'Isère. Il est pour tous inconcevable que l'école se voie privée des compétences de ces professionnels, ce qui laisserait de plus en plus d'élèves sur le bord du chemin et accroîtrait de manière criante les inégalités.

Pour que, comme l'a dit le ministre de l'Éducation nationale à cette rentrée 2011/12 : « l'école redevienne le lieu de tous les possibles pour chaque enfant »...

Grenoble, le 06/02/2012

**FSU**  
Isère



# STAGE DE FORMATION SYNDICALE



## « Avec le Réseau Éducation Sans Frontière (RESF), soutenir les enfants scolarisés dont les parents sont sans papiers, ainsi que les jeunes majeurs scolarisés. »

Organisé conjointement par différents syndicats de l'Éducation nationale, ce stage sur le thème des élèves sans-papiers se propose, avec le RESF38, de travailler sur différents aspects de cette question. Le Réseau Éducation sans Frontières s'est constitué en juin 2004 au niveau national et trouve une déclinaison en Isère avec le RESF38. Il se compose de plusieurs organisations syndicales, d'associations et de simples citoyens...

Le RESF a pour objectif de construire des mobilisations autour des jeunes scolarisés de familles sans papiers.

Deux dates et lieux différents vous sont proposés :

**GRENOBLE : Vendredi 27 avril 2012 (Bourse du Travail)**

**NORD-ISERE : Mardi 5 juin 2012 (lieu à fixer)**

Au programme :

- Interventions de militants RESF et d'un avocat spécialiste du sujet.
- Comment défendre nos élèves et leurs parents sans papiers ?
- Comment constituer et faire vivre un collectif de soutien dans son établissement ?
- Quelles conséquences d'une menace d'expulsion ou d'une expulsion pour la classe, pour l'école ou pour l'établissement, comment aborder le sujet ?

Ces deux journées de partage et de débat sont ouvertes à tous les personnels de l'Éducation nationale, titulaires ou non, syndiqués ou non. La participation à une formation syndicale reste de droit sur votre temps de travail.

Pour participer à un des stages, il vous suffit d'en faire la demande à l'Inspection académique (1er degré) ou au chef d'établissement (2<sup>nd</sup> degré) au moins un mois à l'avance soit :

- Avant le 27 mars 2012 pour le stage sur Grenoble.
- Avant le 5 avril 2012 pour le stage Nord-Isère.



Modèle de courrier ci-dessous.

### Modèle de demande administrative

Nom A..., le...  
Fonction, Affectation

Mme l'Inspectrice d'Académie,  
s/c M. l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ou M. le chef d'établissement.

**Objet: Demande de congé pour formation syndicale**

Je soussigné-e ..... demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif aux congés de formation syndicale dans la fonction publique d'état, en vue de participer à la formation syndicale qui se déroulera le ..... à ..... organisée par les syndicats PAS38, SUD éducation, SNUipp-FSU, SNES-FSU, UNSA et CNT éducation.

Je vous prie de croire, Mme l'Inspectrice d'Académie, à mon attachement au service public d'éducation.

SIGNATURE

Premier et second degré : à défaut de réponse expresse au plus tard 15 jours avant le stage, le congé est considéré comme accordé. Une attestation de présence vous sera remise le jour du stage si vous en avez besoin.

### Informations/Inscriptions :

CNT éducation : [educ.38@cnt-f.org](mailto:educ.38@cnt-f.org) PAS 38 : [pas38@wanadoo.fr](mailto:pas38@wanadoo.fr) SE-UNSA : [38@se-unsa.org](mailto:38@se-unsa.org) SNES : SNES-FSU : [snes.fsu38@wanadoo.fr](mailto:snes.fsu38@wanadoo.fr) SNUipp-FSU : SNUipp-FSU : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr) SUD éducation : [sudeducationgrenoble@gmail.com](mailto:sudeducationgrenoble@gmail.com)

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - Échos des cours

Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro  
Adresse : Bourse du Travail 32 av. de l'Europe 38030 GRENOBLE CEDEX 2  
Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courriel électronique : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)  
Directeur de la publication : Anne Tuillon - Mise en page : EDITO - Imprimé par nos soins  
Commission paritaire : renouvellement du n° de CPPAP - Dépôt légal : Mars 2012

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.



# BULLETIN D'ADHÉSION 2011-2012

Nom : ..... Prénom : ..... Nom de naissance : ..... sexe : F M  
 Date de naissance : ..... Téléphone : ..... date de sortie IUFM : .....  
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale: .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... adresse e-mail : .....  
 Portable : .....

**Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :**  
 SNUipp Isère,  
 Bourse du Travail,  
 32 avenue de l'Europe,  
 38030 GRENOBLE CEDEX 2

École d'affectation : ..... Commune : .....  
 Poste occupé : ..... à titre définitif  ; provisoire  ; mi-temps   
 Instt  ; Prof d'école  ; PEGC  ; H. classe  ; Etudiants en master  ; Retraité   
 Echelon : .....

**Montant de la cotisation en euros :** ..... (voir tableau des cotisations)  
 paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)  
 prélèvement automatique : je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.  
**Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal.** Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.  
**Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion**

**Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négligeable !**

La section de l'Isère du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : ..... Signature : ..... **Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :**  
 Secteur  Trésorier  SNUPEPS

## Tableau des cotisations 2011-2012 (en euros)

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						120	123	131	138	146	159
Instt. 1/2 tps						88	90	94	100	106	116
Instt. à 75%						99	105	111	117	123	136
IMF							136	143	148	156	169
PE			122	129	136	145	153	164	175	190	203
PE 1/2 tps			89	93	98	105	111	118	125	138	147
PE à 75%			105	110	116	122	131	141	150	161	172
PEMF						155	163	174	186	200	213
PE hors cl.		173	187	200	213	227	241				
PEGC						128	135	143	150	158	166
PEGC hors cl.	142	149	157	166	179	192					
Retraité	Instt., PE 8ème (indice<540) : 85				PE 8ème et + (540>indice<600) : 105			PE hors cl. (indice>600) : 114			

directeurs ou enseignants spé, rajouter :	chargé d'école	dir. 2-4 classes	dir. 5-9 classes	dir. 10 cl.& +	dir SES - SEGPA	NBI dir. d'école	autre NBI	enseign. Spé.
	1 euro	5 euros	9 euros	11 euros	14 euros	2 euros	8 euros	5 euros

**Etudiants en master : 37    Assit. éducation : 37    autre cas : nous contacter**

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

.....

.....

.....

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp-Isère  
 Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....

.....

COMPTE À DÉBITER

Banque    Guichet    N° de compte

   c/c RIB

.....

Date : ..... Signature : .....

Prère de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)